

-50%

dans la limite du plafond annuel

du 05 au 08 mars 2010
du 19 au 22 mars 2010

4 jours - 1 nuit

TVG couchettes
au départ de Paris



FLAINE

AVEC UCPA

*Un panorama unique sur le massif du Mont Blanc.
Une station moderne à 1600 m et 265 km de pistes.*

VOTRE HÉBERGEMENT ET ANIMATION

Logement en chambres de 4 avec salle de bain privative. Terrasse plein sud bar et salle de restauration, espace discothèque.

Dans la station vous trouverez un cinéma, un sauna, un bowling, une piscine, une patinoire.

JOUR 1

Rendez vous à la gare de Paris Austerlitz en fin de soirée, installation en couchette.

Départ pour Cluses.

JOUR 2

Arrivée en milieu de matinée. Accueil et transfert au centre UCPA (30 km/1h15mn). Une bagagerie avec douches et sanitaires est mise à votre disposition jusqu'à disposition des chambres (vers 18h00). Petit-déjeuner, remise du matériel de ski et du forfait remontées mécaniques. Ski libre

Déjeuner et dîner au centre.

Nuit au centre.

JOUR 3

Petit déjeuner à l'hôtel

Libération des chambres vers 9h00. Une bagagerie, avec douches et sanitaires, est mise à votre disposition jusqu'au départ.

Ski libre toute la journée.

Déjeuner à l'hôtel (Possibilité de panier repas commandé la veille). Dîner à l'hôtel. Transfert en fin de soirée à la gare de Cluses.

Installation en couchette.

JOUR 4

Arrivée Paris Austerlitz tôt le matin.

ADULTE : 315 €

Base 40 pers. minimum

Les enfants de moins de 15 ans
ne sont pas acceptés sur les centres UCPA.
Enfants à partir de 15 ans sur demande.

CE PRIX COMPREND

Le transport Paris/Cluses/Paris en TGV couchette 2nde classe

Le transfert gare/centre/gare

L'hébergement en chambre multiple,

La pension complète,

Le forfait 2 jours remontées mécaniques Grand Massif

Le matériel de ski (alpin ou snowboard) .

L'assurance assistance, rapatriement.

CE PRIX NE COMPREND PAS

La taxe de séjour,

Les dépenses d'ordre personnel,

Le linge de toilette

La caution de 100 € à votre arrivée.

Les repas et boissons non prévus au programme,

L'assurance annulation, bagages, interruption de séjour.

FORMALITÉS

CNI en cours de validité

Nouveau :

Les week-ends sont désormais cumulables avec toutes les formules vacances proposées par le CE :

- Vacances individuelles 2010
- Subventionnement sur facture 2010
- ou Chèques vacances 2010

Votre subvention sur ces départs est alors prélevée sur votre quota de subvention globale dans la limite de votre plafond. Si la totalité de votre subvention a été consommée, il vous sera possible de participer à un autre séjour, mais au prix coûtant.

Date limite d'inscription :
06.11.09

LA SUBVENTION : METHODE DE CALCUL

- Période de référence :

Séjours dont le départ est inclus entre le 01/01/10 et le 31/12/10

- Calcul de votre quotient :

$$\frac{\text{revenu imposable 2008}}{\text{nombre de parts}}$$

BAREME DES FRAIS D'ANNULATION

FLAINE

Plus de 30 jours avant le départ	10%
De 30 à 21 jours avant le départ	25%
De 20 à 15 jours avant le départ	50%
De 14 à 8 jours avant le départ	75%
Moins de 7 jours avant le départ	100%
et non présentation	100%

Conditions générales, procédures d'inscription et d'annulation : se référer au dossier d'inscription.

EXEMPLE DE CALCUL DE LA SUBVENTION

CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

- mon revenu imposable est de 34.000€
- je suis marié avec 2 enfants à charge : 3 parts
- mon quotient familial sera donc de $34.000\text{€} / 3 \text{ parts} = 11.333\text{€}$

CALCUL DU TAUX ET DU PLAFOND DE SUBVENTION

- je calcule ma catégorie en fonction du quotient familial : de 10.189€ à 11.500€ = C3
- mon plafond annuel : 2 adultes : 1.059€ + 2 enfants (207x2) 414€ = 1.473€

RÉSERVATION D'UN PREMIER SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% printemps 2010 d'un montant de 2.100€
- ma subvention CE est de $2.100\text{€} \times 50\% = 1.050\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€, et ma subvention de 1.050€
- j'ai donc touché la totalité de la subvention qui m'est allouée pour ce WE/SEJ/CIRC printemps 2010
- ma participation a été de 1.050€ (2.100€ - 1.050€)

RÉSERVATION D'UN SECOND SÉJOUR

- je choisis un WE/SEJ/CIRC à 50% automne 2010 d'un montant de 2.400€
- ma subvention CE est de $2.400\text{€} \times 50\% = 1.200\text{€}$
- mon plafond étant de 1.473€ - 1.050€ (subv du 1er séjour) = 423€
c'est ce montant qui sera déduit.
- ma participation sera alors de 1.977€ (2.400€ - 423€)

ATTENTION

Si durant l'année, la subvention n'a pas été consommée en totalité, le solde de subvention non utilisé ne pourra pas être transféré sur l'exercice suivant.

Les coûts supplémentaires engendrés par les variations de taux, l'augmentation des taxes aéroport, les surcharges carburant et le manque de participants au départ vous seront systématiquement répercutés.

SALARIE ACTIF		PLAFOND DE SUBVENTION ANNUEL		
CAT.	QUOTIENT FAMILIAL	CELIBATAIRE (1)	COUPLE (2)	PAR ENFANT
C1	moins de 8 875 €	710 €	1 102 €	215 €
C2	de 8 875 € à 10 188 €	696 €	1 080 €	211 €
C3	de 10 189 € à 11 500 €	682 €	1 059 €	207 €
C4	de 11 501 € à 12 813 €	669 €	1 038 €	203 €
C5	de 12 814 € à 14 125 €	656 €	1 018 €	199 €
C6	de 14 126 € à 15 438 €	642 €	998 €	195 €
C7	de 15 439 € à 16 750 €	630 €	978 €	191 €
C8	de 16 751 € à 18 063 €	618 €	959 €	187 €
C9	de 18 064 € à 19 375 €	606 €	940 €	184 €
C10	de 19 376 € à 20 688 €	594 €	922 €	180 €
C11	de 20 689 € à 22 000 €	582 €	904 €	176 €
C12	de 20 001 € à 23 313 €	571 €	886 €	173 €
C13	de 23 314 € à 24 625 €	560 €	869 €	170 €
C14	de 24 626 € à 25 938 €	549 €	852 €	166 €
C15	plus de 25 938 €	538 €	835 €	163 €

(1) ou séparé ou divorcé ou veuf (2) marié ou union libre

CASA / RETRAITE

Plafond de subvention annuel : 489 € + 163 € par enfant à charge

COMMENT FONCTIONNE LE SYSTÈME D'AFFECTATION ?

Les demandes sont classées par points. L'affectation se fait automatiquement par le système informatique dans l'ordre décroissant des points.

1) Points attribués à l'inscription (BONUS)

Les délais :

- inscription dans les délais : +3000
- hors délais : +1000

La composition familiale :

- l'ouvrant-droit : +100
- le conjoint : +100
- actif : +1800
- Par enfant à charge inscrit : +100
- Plus de trois enfants à charge inscrits : +300

2) Points déduits pour séjours antérieurs (MALUS)

- 15 points par jour pour les familles ayant séjourné en juillet, août et les vacances scolaires d'hiver durant les 3 dernières années.
- 10 points par jour pour les autres périodes.
- les points "malus" sont abattus de 20 % chaque année.

3) A l'équivalence de points, c'est l'ancienneté Renault qui sera prise en compte

FORMALITÉS NÉCESSAIRES AU VOYAGE

CES DÉMARCHES RELÈVENT TOTALEMENT DE VOTRE RESPONSABILITÉ

- Chaque "ouvrant droit" et "ayant droit" doit s'informer et se mettre en conformité par rapport aux formalités exigées pour le voyage envisagé. Le CE ne participe pas aux frais de ces formalités.

Exemples : CNI en cours de validité pour les adultes et les enfants, visas, vaccins ...

Toutes les formalités précisées sont données pour les ressortissants français. Les salariés de nationalité étrangère doivent se rapprocher du consulat de destination pour connaître les directives les concernant.

- Pour les destinations faisant partie de la CEE, il est recommandé aux participants de se procurer auprès de leur centre de sécurité sociale une carte européenne d'assurance maladie : il sera possible ainsi, en cas de besoin et sur présentation de ce formulaire, d'être soigné gratuitement.

- En aucun cas le CE ne dédommagera un "ouvrant droit" ou un "ayant droit", qui se trouverait en situation irrégulière au moment du voyage.